

Stages en entreprise et premiers emplois : définitions et conditions de travail applicables

- I. Observation du marché du travail et contrôle des stages
- II. Définitions stages vs premier emploi
- III. Spécificités du contrat de stage
- IV. Permis de travail
- V. Salaires à respecter pour les premiers emplois

Anne-Pascale Wüthrich-Godenzi
Inspectrice du travail

Karim Theurillat
Inspecteur du travail

Laurent Righetti
Inspecteur du travail

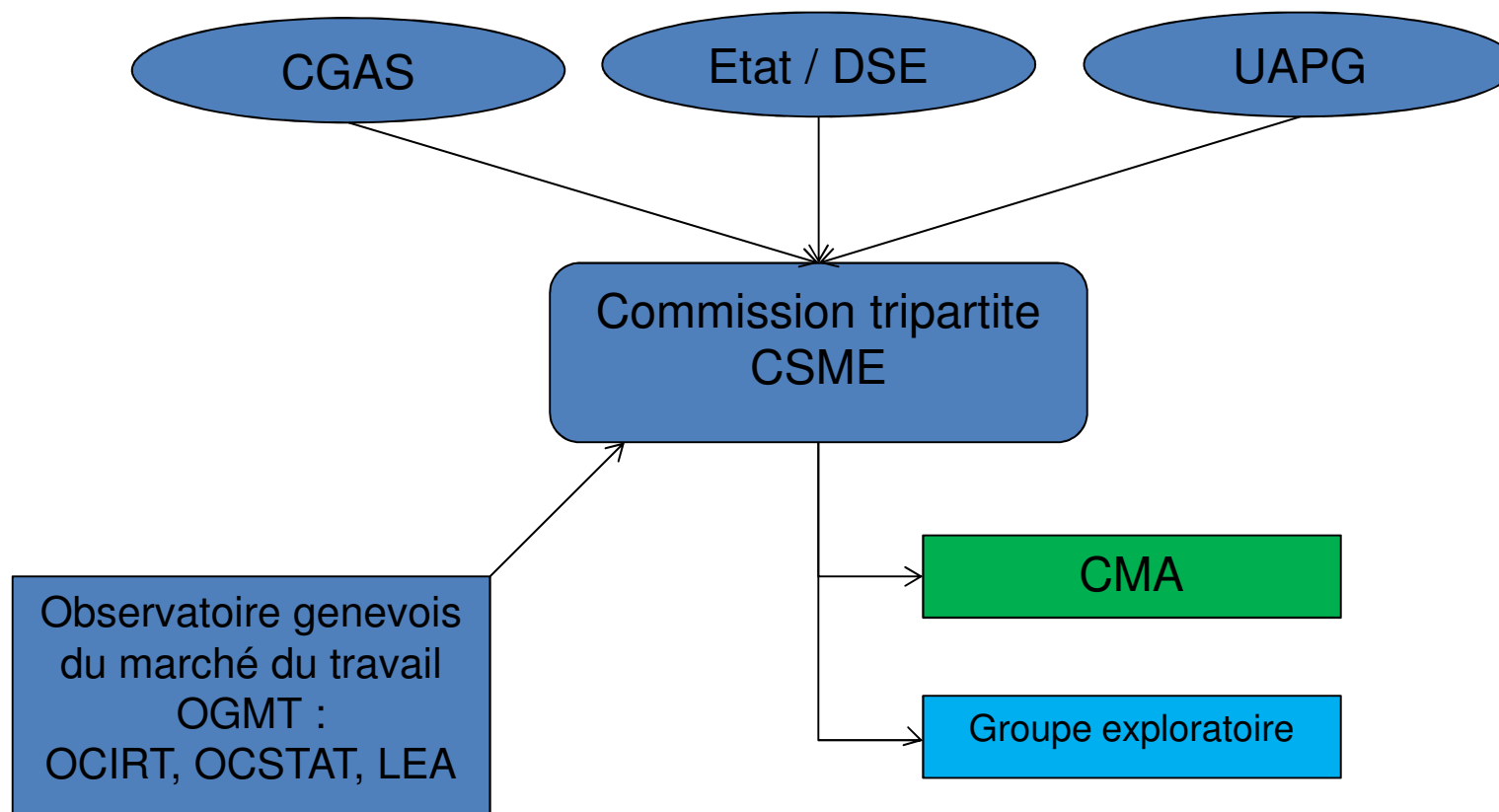
I. Observation du marché du travail et contrôle des stages

I. Qu'est-ce que l'observation ?

- surveillance de l'évolution du marché du travail à Genève
- sous l'angle des salaires, des prestations sociales et des conditions de travail
- dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'ALCP

 lutte contre la sous enchère salariale

I. Organigramme du dispositif genevois



I. Contrôle des stages

- Observation renforcée des stages depuis novembre 2013
- Contrôles en entreprise par l'OCIRT
- Arbitrage par la Commission des mesures d'accompagnement (CMA)

II. Définitions stages vs premier emploi

II. Définitions

Par communiqué de presse du 16 septembre 2016, le CSME a considéré comme *non problématiques* les stages qui répondent aux critères suivants:

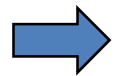
1. Stages obligatoires ou optionnels suivis dans le cadre d'une formation certifiante.
2. Après une première formation finalisée stages d'orientation en vue d'une deuxième formation, sous condition que l'utilité de la formation soit attestée par l'institut de formation organisant la deuxième formation.
3. Stages de réinsertion professionnelle ou sociale dans la mesure où ils relèvent d'un dispositif légal fédéral ou cantonal.

II. Définitions

- Pour qu'un rapport de travail soit considéré comme stage, il doit nécessairement faire l'objet d'une validation par une instance tierce.
- *"Les situations de stages qui ne correspondent pas aux critères précités sont considérées comme des premiers emplois."*

II. Définitions

- *L'analyse de situations particulières par la sous-commission compétente du CSME, dans laquelle sont représentés syndicats et organisations patronales, est possible.*



La politique concernant la définition des stages est évolutive et s'affine avec l'analyse par le CSME des cas particuliers.

II. Exemples de stages prévus dans un cursus de formation

EPFL Architectes

"stage pratique obligatoire de 12 mois, partie intégrante du cursus en architecture à l'EPFL. Sa validation est une condition d'accès au master. Les étudiants qui décident de quitter l'EPFL en fin de bachelor n'ont pas l'obligation d'effectuer le stage."

Haute école de gestion Genève (HEG)

Les stages ne sont pas obligatoires dans la formation des économistes d'entreprise mais fortement conseillés pour les étudiant-e-s à plein temps. Ils peuvent s'effectuer entre la mi-juin et la mi-septembre.

Dans la filière information documentaire le stage constitue un élément clé des études. L'étudiant-e choisit son stage qui peut avoir lieu en Suisse ou à l'étranger, selon ses intérêts.

Journalisme

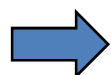
Un accord entre les partenaires sociaux définit notamment les conditions de rémunération, vacances et horaires de travail des stagiaires ainsi que la durée du stage (normalement de deux ans) et le nombre de stagiaires par rapport (25%) à l'effectif du média où est effectué le stage. Le programme du Master en journalisme et communication de l'Académie du journalisme et des médias (Unine) comprend deux stages en entreprise de 8 semaines avec des médias partenaires.

Avocat

"Pour obtenir son brevet, l'avocat stagiaire devra suivre une formation approfondie à l'Ecole d'avocature (ECAV) d'une durée d'un semestre et devra accomplir un stage en étude de 18 mois (art. 31 [LPAv](#))"

Maturité spécialisée après diplôme ECG

La formation MS dure un an. Elle est destinée aux élèves qui ont obtenu le certificat de l'ECG dans l'option visée. Elle est composée de stages professionnels, de cours théoriques et d'ateliers pratiques.



Convention écrite tripartite entre le stagiaire, l'école et l'entreprise

II. Exemples de stages obligatoires pour accéder à une formation

Petite enfance ESEDE

Formation à plein temps en trois ans, est prévue pour des adultes dès 18 ans ayant accompli une formation de niveau secondaire II et au bénéfice d'une expérience préprofessionnelle, dans le champ de la petite enfance, de 800 heures au moins.

HETS travail social

Admission avec exigence d'une expérience professionnelle de qualité de 40 semaines au minimum, dont au moins 20 spécifiques au secteur social au sens large.

La partie spécifique de l'expérience professionnelle de qualité doit être validée par l'école.

Obligation pour l'admission

Stage de pré-qualification

Mesures préparatoires et pré qualifiantes destinées aux jeunes ayant suivi le cycle d'orientation. Il doit leur permettre de raccorder une formation professionnelle. Minimum 1 mois et au maximum 10 mois. L'entreprise accueillant ce type de stagiaire doit être en possession d'une autorisation de former délivrée par l'OFPC.

Validation OFPC

II. Stages d'orientation entre deux formations

- Après l'obtention d'un bachelor, l'étudiant effectue un stage pour choisir l'orientation de son master. Sous condition que l'utilité de la formation soit attestée par l'institut de formation organisant la deuxième formation.
- Projet UNI-Emploi, encadrement de stages "hors cursus", validé par la CMA de mars 2017 :
 - Concerne étudiant après bachelor ou ayant peu de cours et du temps
 - Convention tripartite: Uni-emploi, étudiant, entreprise
 - Critères contraignants: durée 6 mois max., taux d'occupation entre 50 et 100%, étudiant immatriculé, doit permettre de clarifier le projet professionnel de l'étudiant, adéquation stage-projet professionnel, affiliation ass. sociales, etc..
 - Critères non-contraignants: salaire, etc.

II. Stages d'insertion professionnelle

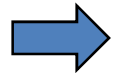
Stages de réinsertion professionnelle ou sociale :

- ➔ Dispositif légal fédéral ou cantonal
exemples : LACI, AI, aide sociale, Hospice Général, etc.
- ➔ Contrat de stage contresigné par un organisme d'insertion reconnu.



II. Stages d'insertion professionnelle

- Stages professionnel pour les personnes au chômage : 6 mois max.
 - S'adresse à des personnes éprouvant des difficultés à retrouver un emploi par manque de pratique professionnelle
 - Exemple: Syni, secteur de prestation du bureau des Emplois Temporaires Subventionnés (ETSL) du Service du travail de la Ville de Lausanne. Mandaté par le SECO, il permet à des professionnels en recherche d'emploi de participer à des missions formatrices et qualifiantes en Programme d'Emploi Temporaire Fédéral (PETF) dans le secteur de la coopération internationale.



Validation par l'Office Régional Placement

II. Stages d'orientation

- Stages d'orientation professionnelle: de 1 à 5 jours sur le terrain pour confirmer ou non l'intérêt pour une profession
 - Pour les élèves du cycle d'orientation et du post obligatoire
 - Pour les jeunes et les adultes hors scolarité

Documents : - fiche d'enregistrement
 - rapport de stage



➔ **Validation par l'OFPC**

<http://ge.ch/formation/information-orientation/informer-sur-metiers-formations>

II. Critères non pertinents pour qualifier un contrat de stage

- lacune linguistique
- manque d'expérience professionnelle
- diplôme étranger :
 - reconnaissance des diplômes européens
(ex: architecte = Bologne)
- contrat de courte durée



Les premières expériences professionnelles après
une formation achevée ou dans des activités ne
nécessitant pas de formation spécifique

= emplois

Pour qu'un rapport de travail soit considéré comme stage, il
doit nécessairement faire l'objet d'une validation par une
instance tierce.

Quizz

Stagiaires MP 3+1

DF / Service de l'apprentissage

Taux d'activité

100 %



Délai d'inscription : 31.03.2015 **Entrée en fonction** : 24.08.2015



Stage d'une année, pour les élèves en classe maturité professionnelle de l'école de commerce, au sein de l'Etat de Genève.

Formation

Etre en situation de promotion à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Connaissances spécifiques

Un intérêt particulier pour l'administration publique.

Observation

Inscription : envoi d'un dossier de candidature (électronique) avec lettre de motivation, CV, derniers résultats scolaires, une copie d'une pièce d'identité (recto-verso) et/ou permis de séjour ainsi que la mention d'une adresse électronique.

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Copiez-Collez ce lien dans votre navigateur, pour accéder au complément d'information relatif aux postulations faites par voie électronique :

http://etat.geneve.ch/sadconsult/map/AideDrhWeb/prerequis_mentions_legales_drh_web.htm

Lieu de travail

Canton de Genève

Adresser votre offre à

Service de l'apprentissage
au moyen du lien ci-dessous

Postulez par voie électronique depuis le site des places vacantes de l'Etat ([cliquez ici](#))

Annonce parue le : 09.03.2015



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et
des sports DDPS

**Office fédéral de topographie
swisstopo**
Seftigenstrasse 264
3084 Wabern

Vous nous faciliteriez la tâche en
faisant acte de candidature d'ici au
15 avril 2015 sur le site
www.stelle.admin.ch.

Si vous avez des questions
concernant cette annonce,
Monsieur Ambrogio Foletti,
Spécialiste SIG / gestionnaire de
données, au numéro de téléphone
058 469 01 11 est à votre
disposition.

Ref. Code: 24552

L'Office fédéral de topographie swisstopo est le centre de géoinformation de la Confédération. Il est responsable de la mensuration nationale et coordonne les activités de la Confédération en matière de géodonnées et géoservices. swisstopo fournit ses partenaires et clients en géodonnées actuelles et de haute qualité sur toute la Suisse. Ses produits peuvent être livrés sous différentes formes: cartes nationales numérisées ou imprimées, modèles en 3D ou services Web. L'Office est également l'autorité compétente de la Confédération pour ce qui concerne la géologie et la haute surveillance de la mensuration officielle.

Vous avez de l'intérêt pour les applications web cartographique, les géoservices et les technologies internet modernes? Vous appréciez les technologies Open Source? Vous voulez vous perfectionner dans la gestion des données géographiques? Vous aimez évoluer dans un environnement innovant? Vous voulez découvrir le cloud computing? Si oui, alors cette annonce est sûrement pour vous!

Pour vous permettre de faire vos premières expériences professionnelles avec des outils de travail modernes, le domaine COSIG Processus «IFDG Infrastructure Web» propose pour le 1er juillet 2015 ou une date à convenir un poste de

Stagiaire Web Mapping geo.admin.ch (à pourvoir pour une année)

Vous participez au développement et à la maintenance de l'Infrastructure Fédérale de Données Géographiques (IFDG) et au développement de www.geo.admin.ch.

La préférence sera donné à un(e) ingénieur(e) EPF ou HES diplômé(e) en informatique, en géomatique ou en géographie. Vous avez déjà des connaissances et de l'intérêt pour le développement informatique et les banques de données. Vous voulez étendre et approfondir vos connaissances dans le domaine de la géoinformatique et du web mapping. Vous avez des connaissances actives d'une deuxième langue officielle ainsi que l'anglais. Les candidatures provenant de personnes appartenant à la communauté italophone seront particulièrement appréciées. **Vous avez passé votre examen final depuis moins d'un an à compter de la date de début de votre stage.**

Ce que vous y gagnez:

Une activité exigeante, variée et indépendante vous attend au sein d'une équipe motivée; ce qui vous permet de faire valoir vos connaissances et de les approfondir. Un poste de travail moderne, des conditions d'engagement progressistes ainsi qu'un horaire de travail mobile accroissent encore l'attrait de cet emploi.

Lieu de travail: Wabern

Taux d'occupation: 80 - 100%

Urgent! Centre hôtelier et conférence à Genève cherche

Un(e) stagiaire en réception à 80%

Dès **février** et pour 6 mois

Profil souhaité : maturité ou CFC, motivé et polyvalent, parfaite maîtrise Fr./Angl., permis valable ou européen.

Adressez CV + lettre de motivation à :

gmail.com

FOCUS ON SUCCESS, EXPLOIT YOUR PERSONAL STRENGTHS TO THE MAXIMUM AND YOUR POTENTIAL IS UNLIMITED.

Stagiaire juriste (f/h) – Genève

Vous êtes à la recherche d'une première expérience professionnelle au sein d'un environnement qui vous offre des possibilités de carrière propres à une société internationale de premier rang? KPMG Legal emploie plus de 50 conseillers juridiques hautement qualifiés qui disposent de connaissances pratiques approfondies en matière de droit des affaires. Nos équipes interdisciplinaires mettent leurs compétences professionnelles orientées solutions et objectifs au service de clients exigeants. Afin de renforcer son équipe à Genève, KPMG Legal est à la recherche pour une durée limitée de deux ans d'un(e) Stagiaire juriste.

Ce poste s'adresse à des personnes intéressées par une première expérience en matière de droit des affaires, désireuses par la suite d'effectuer en principe un stage d'avocat.

Vos responsabilités:

- Rédaction de divers actes juridiques et avis de droit en matière de droit des sociétés
- Soutien aux autres membres de l'équipe dans les recherches juridiques
- Collaboration à des mandats dans les domaines du droit des contrats, ainsi que dans le secteur M&A et restructuration d'entreprise
- Activité de conseil pour notre clientèle nationale et internationale, notamment en matière de droit du travail et de demandes de permis
- Collaboration active dans le cadre de mandats pluridisciplinaires avec les autres lignes de service

Votre profil:

- Master en droit d'une université suisse éventuellement complété par une formation post grade dans un pays anglo-saxon et/ou en droit des affaires (MBL)
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais, l'allemand étant un atout
- Orienté(e) sur la qualité des services, sens de l'initiative, très bonne gestion des priorités et des délais, esprit d'équipe

CAGI : Offres d'emploi, de stage ou de bénévolat

www.cagi.ch/fr/service-ong/bourse-d-emploi-ong

III. Spécificités du contrat de stage

III. Spécificités du contrat de stage

- Le contrat de stage doit avoir une **durée déterminée**.
- Le contrat de stage doit être **tripartite**.
- Le stagiaire est un employé "comme un autre" de l'entreprise.
- Un contrat de stage n'est pas différent d'un contrat de travail.
- Il doit donc respecter les différentes règles légales qui s'appliquent aux relations de travail (CO, LTr, LEtr, etc.)
- Le salaire est soumis à l'AVS et autres assurances sociales.
- Dans certaines CCT, les conditions de stage sont précisées (par ex. Ingénieurs www.ge.ch/cct/EnVigueur/dati/cct, Hôtellerie)

III. Spécificités du contrat de stage

Une convention/un contrat de stage doit notamment mentionner :

- les objectifs de formation
- la durée du contrat
- la durée hebdomadaire de travail
- une personne de référence
- le nom des parties signataires au contrat
- un salaire



Convention de stage d'architecte

La présente convention tripartite intervient entre :

L'entreprise :

(entreprise et adresse)

■

représentée par

(nom et titre du représentant)

■

(ci-après l' « Entreprise »)

ET

L'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, 1015 Lausanne (EPFL)

représentée par le responsable EPFL :

(nom, prénom)

■

(ci-après le « Responsable EPFL »)

ET

L'étudiant :

(nom, prénom)

(adresse)

■

régulièrement inscrit au programme de ■. Année ■.

(ci-après l' « Etudiant »)

IV. Types de permis

IV. Types de permis

- Les étudiants étrangers au bénéfice d'un permis B pour formation peuvent effectuer une activité accessoire (15h/s et 100% pendant les vacances) ou un stage s'il s'inscrit dans le plan d'études (examen OCPM).
- Les étudiants étrangers qui souhaitent effectuer un stage en Suisse peuvent obtenir un permis de séjour avec activité lucrative (examen OCIRT)

IV. Stagiaires d'Etats tiers

Critères pour l'octroi d'autorisations de travail pour des stagiaires d'Etats tiers:



- Stage faisant partie intégrante du cursus d'étude
- Rémunération minimale de 2600 CHF/mois (une partie du salaire peut être versé en nature)
- Durée du stage de 4 mois au maximum (non contingenté)
- Un stage d'une durée supérieure à 4 mois est possible à titre exceptionnel s'il est obligatoire dans le cadre d'un master et que la demande présente un fort intérêt pour la Genève internationale.
- Aucune prolongation ou transformation ne sera autorisée

V. Salaires à respecter pour les premiers emplois

V. Salaires en usages



Références salariales pour engager des "premiers" emplois :

- Salaires **minima obligatoires** dans secteurs avec:
CCT étendues (23), CTT avec salaires impératifs (5), usages Ocirt (24)
- Salaires **de référence** dans secteurs avec:
CCT ordinaires (49), CTT dispositif (4), usages Ocirt

V. Conditions de travail applicables aux "Jobs d'été"

Pas de salaires spécifiques pour les "jobs d'été".

En pratique, on admet que les jeunes de moins de 18 ans perçoivent une rémunération en fonction de leur âge (ex.: 16 ans : 16 fr./ heure)



V. Secteurs sans normes impératives

Calculateur de salaire



- Les données de l'enquête suisse sur les salaires (ESS) ont permis la création d'un **calculateur de salaire** :

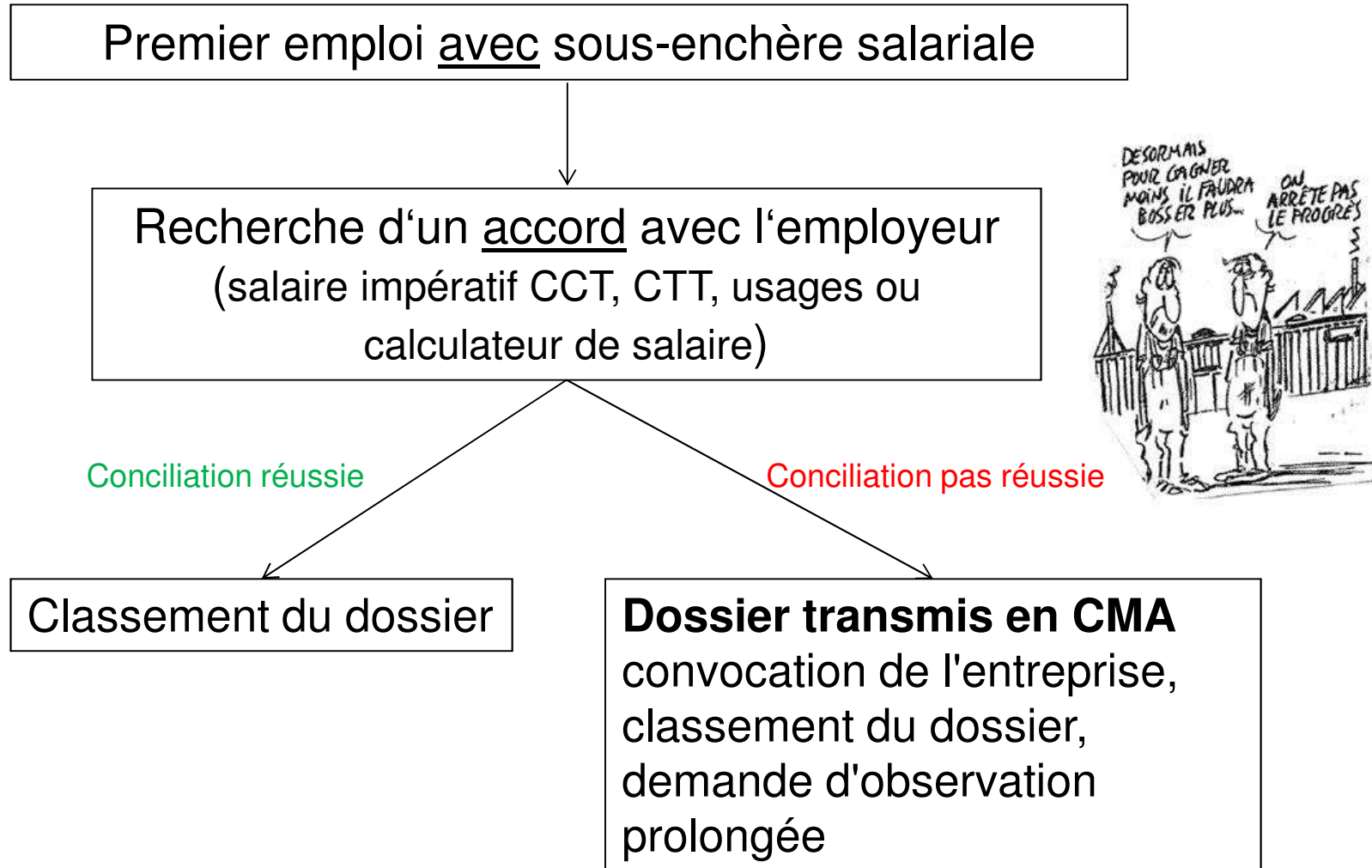
<http://ge.ch/ogmt/calculateur-de-salaire-en-ligne>

Détermination **d'un profil salarial individuel** en fonction
des critères fournis par l'utilisateur

V. Calculateur de salaire

- Salaires "réels", non négociés
- Salaires de référence **individualisés**
- Pas de valeur minimale de référence générale comme dans un CTT ou une CCT
- Transparence (indique ce qui est pris en compte)
- Profils impossibles pour certaines professions car manque de données

V. Procédure de conciliation



- Lors de l'échec de la procédure de conciliation, possibilité de fixer des salaires minimaux par :
 - l'extension des dispositions relatives aux salaires minimaux prévues dans des conventions collectives de travail (CCT)
 - l'édition de contrats-types de travail (CTT) à durée déterminée imposant des salaires minimaux obligatoires

V. Cas traités par l'Ocirt

- Bureau d'ingénieurs, signataire usages, 2 stages de 3 mois non reconnus à 2000 et 1500 CHF/mois, rattrapage total env. 20 000 CHF
- Bureau d'architectes, signataire usages, stagiaire polonaise au bénéfice d'un master, stage non reconnu à 2000 CHF/mois, rattrapage de 4500 CHF
- Société de services – Informatique, signataire usages, stagiaire au bénéfice d'un master 2000 CHF/mois, stage non reconnu, le salaire est augmenté à 5000 CHF/mois
- ONG locale – Développement durable, stagiaires encadrés par des stagiaires, stages non reconnus, convocation à la CMA

V. Cas traités par l'Ocirt

- Fiduciaire, signataire des usages non définis, travailleuse redouble semestre UNI, stage non prévu par cursus universitaire, conciliation non aboutie, dossier transmis en CMA
- ONG internationale, engage régulièrement des stagiaires en formation ou avec diplômes payés 1000 CHF/mois, suite à conciliation l'E s'engage à n'employer que des stagiaires en formation.
- E informatique souhaite une attestation. Un "faux" stagiaire de 6 mois à 2000 CHF. Le salaire est augmenté à 5000 CHF/mois.

Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail

www.geneve.ch/ocirt

5, rue David-Dufour
Case postale 64 – 1211 Genève 8
Tél. 022 388 29 29 – Fax 022 546 97 25

Merci de votre attention